

# RÈGLEMENT DE JEU - LES PRI%VILEGES

## **Article 1 : Organisateur**

LE GIE DU CENTRE COMMERCIAL BEAULIEU NANTES, dont le siège social est situé Boulevard du Général de Gaulle– CP 42 – 44272 NANTES CEDEX 2, représenté par Monsieur Christopher JACQUES, administrateur unique - immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le N° NANTES C 304.785.785 ci-après désigné sous le nom « l'Organisateur » organise un jeu avec obligation d'achat via smartphone intitulé LES PRI%VILEGES, ci-après dénommé « le Jeu », du vendredi 13 au samedi 21 mai 2022.

## **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure de plus de 18 ans résidant en France, possédant un téléphone avec lecteur QRCode ou une connexion Internet. L'Organisateur se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille (descendants et ascendants) et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et le personnel travaillant sur site.

2.3 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## **Article 3 : Modalité de participation**

### **Le jeu se déroule de la façon suivante :**

La participation se déroule sur un site web ([www.lesoffresprixvileges.net/beaulieu](http://www.lesoffresprixvileges.net/beaulieu))

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'indisponibilité du jeu pendant la durée de l'opération.

#1. Choisir une offre proposée dans le cadre du jeu :

- Etape 1 : à flasher le(s) QR Code(s) présent(s) sur les communications dans le centre, les leaflets et les chevalets à l'intérieur des magasins à l'aide de leur Smartphone (*via une application mobile gratuite disponible sur les marketplace comme l'App Store, Google Play etc.*).
- Etape 2 : à taper le short url, inscrit à côté du QRcode sélectionné, directement dans le navigateur internet de leur smartphone.

#2. Ils sont ensuite dirigés vers un site web ([www.lesoffresprixvileges.net/beaulieu](http://www.lesoffresprixvileges.net/beaulieu)) où ils reçoivent en 1<sup>er</sup> lieu l'offre promotionnelle dont ils souhaitent bénéficier. Ils valident en acceptant les conditions.

#3. Ensuite ils doivent saisir leur mail, puis leurs coordonnées (Nom, prénom) et reçoivent un mail avec l'offre sélectionnée (pour en bénéficier ultérieurement en cliquant sur le lien présent dans le mail)

#4. Au moment de leur passage en caisse, les clients présentent leur téléphone aux commerçants qui leur transmettent un code confidentiel de validation à renseigner pour confirmer la bonne utilisation de l'offre.

#5. Suite à leur achat, les clients sont ensuite invités participer à un jeu « instants gagnants ». S'ils acceptent, ils devront d'abord renseigner le montant de leur dépense puis gratter la pastille pour découvrir leur gain.

S'il gagne, le joueur reçoit un email de confirmation avec code gagnant à présenter avec la preuve d'achat antérieure au moment du jeu au point information du centre commercial pour récupération de son cadeau.

### **1<sup>ère</sup> chance de gagner : Les instants gagnants.**

La mécanique de gain est établie sur des dates de connexion communément appelées instants gagnants ouverts : le premier participant à se connecter après la date définie gagne le cadeau correspondant. Si plusieurs participants se connectent lors d'un même instant gagnant, seul le premier à être enregistré par le serveur du jeu recevra la dotation concernée. A défaut de connexion pendant 1 instant gagnant, c'est le premier joueur qui validera sa participation après cet instant gagnant qui se verra attribuer la dotation. Les instants gagnants sont préprogrammés et déposés chez l'huissier de justice dépositaire du présent règlement.

*Un même joueur peut jouer plusieurs fois par jour : à chaque fois qu'il fait un achat avec une offre validée par le commerçant.*

## **2<sup>ème</sup> chance de gagner : le tirage au sort national.**

Les participants au jeu sont automatiquement sélectionnés pour un grand tirage au sort final afin de gagner 1000€ de shopping / mois pendant 1 an à dépenser dans le centre commercial d'entrée au jeu.

La désignation des gagnants se fera de manière aléatoire. Un gagnant sera tiré au sort parmi tous les joueurs des 10 centres participants (Belle Epine, Beaulieu, Créteil Soleil, Les Arcades, Les Passages de l'Hôtel de Ville, Odysseum, Place d'Armes, Rives d'Arcins et Val d'Europe).

Au cas où le gagnant serait ultérieurement invalidé, parce qu'il n'aurait pas respecté certaines clauses du présent règlement, il sera procédé au tirage au sort de 2 gagnants de réserve.

Les dotations du Jeu sont réparties comme suit :

### Dotation globale :

- 150 Totebag
- 20 lunettes de soleil
- 50 carnets
- 80 kits plantation
- 50 chargeurs portatifs
- 15 cartes cadeau de 50 euros\*\*

\*\*Non échangeables, ni compensables, ni remboursables.

Les cadeaux offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement, ou échange pour quelque cause que ce soit.

### **Article 4 :**

#### **Récupération des gains :**

Les gains sont à récupérer à l'accueil du Centre Commercial **dans l'heure**, dans ce cas les gagnants devront présenter l'email et le code gagnant ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité.

Le lot gagné par tirage au sort fera l'objet d'une remise spécifique. Le gagnant sera prévenu par courrier électronique et devra présenter l'email, la preuve d'achat antérieure au moment du jeu ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité pour récupérer son gain dans les 15 jours qui suivent à la Direction du centre commercial dans lequel il aura joué et gagné.

En aucun cas, les gains ne peuvent être envoyés par voie postale.

Il est par ailleurs expressément entendu que la société organisatrice délivre le lot gagné mais n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur de l'ensemble des éléments composant le lot, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

### **Article 5 :**

#### Données personnelles

Les données que vous renseignez sont collectées et traitées uniquement sur la base de votre consentement par le groupe Klepierre en tant que responsable de traitement, via son sous-traitant OZ et son sous-sous-traitant aux fins de l'analyse statistique des activités de ses clients, la gestion des contacts grands public, la prospection commerciale, la gestion du service client, la mise en place et le développement de produits et services personnalisés ou ciblés, la mise en place et le développement de concours et jeux, et la gestion de programmes de fidélité. Ces données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors du territoire de l'UE, elles seront stockées durant un mois après l'animation par un sous-traitant sur des serveurs dédiés puis transféré par moyens sécurisés au responsable de traitement. Ces données seront stockées ensuite sur les serveurs du responsable de traitement pour une durée de 2 ans. La fourniture de vos coordonnées est entièrement facultative. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous disposez sur ces données de droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de minimisation et (v) de portabilité de vos données vers un prestataire tiers le cas échéant. Vous pouvez en outre vous opposer à tout moment à leur traitement, ainsi que du droit de révoquer à tout moment les consentements accordés ci-dessus. Vous pourrez faire valoir ces droits en contactant le DPO de OZ à l'adresse [dpo@ozmarketingsolutions.com](mailto:dpo@ozmarketingsolutions.com) en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez également du droit de saisir la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)). Pour toutes informations supplémentaires vous pouvez consulter le site : [www.klepierre.com/donnees-personnelles.com](http://www.klepierre.com/donnees-personnelles.com) ou contacter également le DPO Klepierre : [dpo@klepierre.com](mailto:dpo@klepierre.com)

### **Article 6 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écouter, le proroger ou à en modifier les conditions. Ils se réservent, dans cette

hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

### **Article 7 :**

#### Inscriptions

La saisie des données mentionnées ci-dessus est nécessaire pour la prise en compte de l'inscription, tout formulaire d'inscription incomplet ou inexact (pour les mentions obligatoires) sera considéré comme nul. A une adresse électronique ne pourra correspondre qu'une seule participation. Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant s'avèreraient erronées, la participation de celui-ci serait considérée comme non valide.

Les organisateurs se réservent le droit de considérer comme non valide toute inscription avec un contenu farfelu, partiellement ou totalement erroné. La participation au jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation et adoptent une attitude loyale à l'égard du concours et de ses procédures. Les organisateurs excluront automatiquement du concours tout participant déloyal qui aura utilisé, entre autres, script, logiciel, « robot » ou tout autre procédé permettant d'automatiser sa participation, sans intervention physique ou présence de sa part devant l'écran.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile. Toutes fausses indications d'identité ou de coordonnées entraînent l'élimination immédiate de leur participation. A ce titre, les organisateurs se réservent le droit de demander au gagnant un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de l'inscription du participant. Aucune participation sous pseudo ne sera acceptée.

### **Article 8 :**

#### Responsabilités

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (affichage), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité. La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

### **Article 9 :**

**Jeu avec obligation d'achat du vendredi 13 au samedi 21 mai 2022.** Règlement complet du jeu déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, Huissiers de Justice Associées au 238, Cours Bourmossac BP 40015 84301 CAVAILLON Cedex. Il peut également être consulté au Centre commercial, ou obtenu sur simple demande à **l'adresse suivante** : OZ – 4, Rue Alexis Godillot - ZAC de l'Echange - Secteur BOIRON - 25770 VAUX LES PRES – France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées ; en cas de modification, l'avenant sera déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, avant sa publication.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.